

Pascale Gonod

## Présentation

Autour de

BENJAMIN N. CARDOZO, « *La nature de la décision judiciaire* »

*Traduit et présenté par Gwénaële Calvès<sup>1</sup>*

**L**a collection « Rivages du droit », accueillie par les éditions Dalloz, a pour vocation, d'assurer la diffusion des œuvres juridiques étrangères en France et ce faisant de contribuer à nourrir la pensée juridique française. Pour y parvenir, l'une des exigences de la collection est que les ouvrages soient traduits et présentés par des juristes de langue française. C'est aussi avec enthousiasme que la Collection a accepté la proposition faite par Gwénaële Calvès d'assurer la traduction et la présentation de « *La nature de la décision judiciaire* » de Benjamin N. Cardozo.

La proposition combinait en effet les exigences de la collection.

Tout d'abord le texte de Cardozo. D'une part, il s'agit là d'un ouvrage — réunion de quatre conférences prononcées en 1921 — devenu un classique de la pensée juridique nord-américaine ; il y a été de nombreuses fois réédité et, bien qu'il ne soit pas ignoré sur le vieux continent, son accès y demeurerait, jusqu'à la présente édition française, peu accessible. Comme souvent, cette œuvre demeurerait paradoxalement en marge d'une large exploration malgré l'importance qui lui est reconnue de longue date parmi les juristes. D'autre part, et sans faire une lecture de la réflexion que livre Benjamin N. Cardozo dans ces quatre conférences, puisque l'on doit se contenter ici de présenter les lectures faites par d'autres, il y a lieu de faire état non seulement de l'exceptionnelle modernité de ses analyses – le

---

<sup>1</sup> Le dossier Autour de Benjamin N. CARDOZO, « *La nature de la décision judiciaire* », traduit et présenté par Gwénaële Calvès (Dalloz, Collection « Rivages du droit », 2011), résulte des interventions à une table ronde organisée par l'auteur de ces lignes à l'Université de Paris 1 le 12 janvier 2012, en présence de la présentatrice-traductrice.

juriste de droit public et administratif auteur de ces lignes n'a aussi été étonnée du traitement de l'office du juge, actuellement thème de renouveau en droit français du procès administratif, mais également, fait qui est sans doute plus rare, de la diversité des publics susceptibles de s'y nourrir.

Ensuite, comme la présentation française de cet ouvrage, sa traduction est remarquable. Benjamin Cardozo estimait que « jamais nous ne confierions une traduction à des hommes qui n'auraient pas saisi le génie de la langue, et qui ne seraient pas remplis d'amour pour elle » (p.108). Il n'est aussi guère douteux qu'il eût applaudi au passage qu'assure Gwénaële Calvès de son étude de ce côté-ci de l'Atlantique. Et ce faisant Gwénaële Calvès livre un argument à opposer à ceux, encore trop nombreux en France, qui moquent cette tâche de diffusion de la pensée juridique, alors qu'elle fait assurément partie du travail du juriste universitaire.

À la diffusion doit répondre la réception. Comme précédemment relevé, nombreux sont ceux susceptibles de puiser dans les analyses de Benjamin Cardozo, et chez les juristes, les universitaires autant que les juges, les « privatistes » comme les « publicistes ». Le texte de Cardozo est d'ailleurs riche d'enseignements au regard de cette dernière distinction, avec laquelle, nous, Français, nous devons néanmoins faire...

Ce sont donc quatre lectures de « *La nature de la décision judiciaire* » qui sont ici proposées, et ce faisant les réflexions qu'a suscité cette étude de quatre juristes. Deux sont universitaires : Denis Baranger, Professeur (de droit public) de l'Université de Paris 2, membre de l'Institut universitaire de France, et Loïc Cadiet Professeur (de droit privé) de l'Université de Paris 1, membre de l'Institut universitaire de France. Deux font office de juge : Alain Lacabarats, Président de la chambre sociale de la Cour de cassation et Christian Vigouroux, Président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'État.

**Pascale Gonod**

Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), et membre de l'Institut universitaire de France